



MEOPAR

APPEL À PROPOSITIONS

Fonds de mobilisation des connaissances

AOÛT 2025

A. Aperçu du Fonds de mobilisation des connaissances

Le réseau [MEOPAR \(Le Réseau d'Observation, de Prédiction, et de Réponse en Environnement Marin\)](#) est une organisation canadienne à but non lucratif qui soutient la recherche, la formation et la communication liées à l'océan par le biais de programmes de financement. Le Fonds de mobilisation des connaissances (MC) du réseau MEOPAR soutient les efforts visant à accroître l'utilisation de la recherche dans la société grâce à une communication non conventionnelle et efficace sur les sciences de la mer actuelles. Dans notre monde saturé d'informations, des techniques innovantes sont nécessaires pour diffuser les connaissances scientifiques et lutter contre la désinformation et la mésinformation qui se propagent rapidement. Grâce à la promotion active de nouvelles observations, de prédictions scientifiques et à la communication de différentes façons d'appréhender les connaissances, les publics concernés seront en mesure de réagir de manière appropriée lorsqu'il sera nécessaire.

Les projets financés peuvent donner lieu à la création de sites Web spécialisés ou de campagnes sur les réseaux sociaux, à des visualisations graphiques, à la production de documents destinés au grand public, à des activités de commercialisation et d'incubation, à la rédaction de résumés de politiques et à d'autres approches novatrices visant à diffuser les résultats scientifiques et à accroître leur pertinence pour la société. La préférence sera accordée aux idées qui stimulent l'imagination et qui atteignent les publics cibles de manière créative et ciblée, notamment par le recours aux arts pour sensibiliser le public aux défis liés aux sciences de la mer et aux changements climatiques. Le Fonds de MC est destiné à soutenir des activités telles que des ateliers, des activités de réseautage et des possibilités de collaboration qui favorisent l'engagement communautaire et la mobilisation des connaissances. Il n'est pas destiné à financer des activités de nature exclusivement académique, telles que des ateliers, des activités de réseautage ou des formations réservées aux chercheur(-euse)s. Il n'est pas non plus destiné à financer des événements annuels récurrents qui se dérouleraient sans le soutien du réseau MEOPAR. Cliquez sur [ce lien](#) pour voir des exemples de projets de MC financés par le réseau MEOPAR.

Le réseau MEOPAR s'engage à avancer activement sur la voie de la vérité et de la réconciliation et à promouvoir les initiatives en matière d'inclusion, de diversité, d'équité, et d'accessibilité (IDEA) dans toutes ses activités. Ainsi, le réseau MEOPAR exige que les projets de MC qu'il soutient s'adressent à un public universitaire et au-delà, notamment aux communautés autochtones, aux communautés touchées par les océans, à l'industrie, aux organisations à but non lucratif, aux décideur(-euse)s politiques et aux groupes méritant l'équité (par exemple, les membres des communautés 2ELGBTQIA+, les personnes en situation de handicap, les personnes racisées et les femmes) dans le secteur océanique, afin de favoriser une participation inclusive et d'amplifier la diversité des voix dans les sciences de la mer et la mobilisation des connaissances. La priorité dans l'octroi des financements sera accordée aux candidatures retenues provenant de candidat(e)s diversifié(e)s et aux projets qui démontrent efficacement leur engagement envers les principes de l'IDEA et de la vérité et la réconciliation.

B. Alignement sur la stratégie scientifique du réseau MEOPAR

Veuillez consulter la [Stratégie scientifique du réseau MEOPAR 2025-2030](#) afin de vous assurer que votre projet correspond à la vision à long terme et aux priorités fondamentales du réseau MEOPAR.

C. Structure de l'appel

Nouveauté pour cet appel : les candidat(e)s doivent obtenir des fonds de contrepartie (en espèces ou en nature) provenant de sources non fédérales d'un montant égal ou supérieur à celui demandé au réseau MEOPAR. La valeur des subventions accordées aux projets peut atteindre 50 000 \$. La durée des projets est d'un an (du 1er avril 2026 au 31 mars 2027); toutefois, certains projets pourraient démarrer

dès février 2026. Les candidatures doivent être soumises avant le **5 octobre 2025** à 23 h 59 (heure de l'Est).

D. Admissibilité au financement

Le ou la candidat(e) principal(e) doit être admissible pour être titulaire d'une subvention au sein de son institution. Les bénéficiaires admissibles des fonds du réseau MEOPAR sont les établissements postsecondaires, les organisations à but non lucratif, les organisations et les gouvernements autochtones, les municipalités, les réseaux de recherche, les réseaux d'engagement public, les organisations et entreprises qui mènent des activités d'engagement publics, ou les entreprises en démarrage (y compris celles qui sont hébergées dans des incubateurs liés à l'enseignement postsecondaire canadien). Les ministères fédéraux, les agences et les sociétés d'État du gouvernement du Canada ne font pas partie des bénéficiaires admissibles.

E. Exigences relatives au financement

Chaque chercheur(-euse) principal(e) (CP) bénéficiant d'un financement du réseau MEOPAR conclura avec le réseau MEOPAR une entente appelée « accord de bénéficiaire ultime » (ABU), dans laquelle le ou la CP est le ou la bénéficiaire ultime (BU). L'accord de bénéficiaire ultime définit le calendrier de financement, le calendrier des rapports, les jalons du projet et les indicateurs clés de performance (ICP).

F. Budget

Des budgets détaillés, accompagnés de justifications, sont requis. Il s'agit d'un budget du projet (annexe B) et d'un budget des contributions des partenaires (annexe C). Vos budgets doivent être soumis en utilisant les modèles fournis.

Le réseau MEOPAR peut soutenir les frais généraux (« C. Coûts indirects ») à un taux approprié au contexte du projet, jusqu'à un maximum de 15 %. Le taux doit être établi en tenant compte de l'échelle du projet (c.-à-d. en n'utilisant pas un pourcentage forfaitaire général [tel que 15 %] qui ne tient pas compte du contexte du projet). L'utilisation de cette catégorie doit être justifiée sous la forme d'une description narrative qui explique comment les fonds seront utilisés dans cette catégorie, comment chaque dépense est calculée et pourquoi elle est nécessaire. Si ces coûts ne sont pas demandés, cela doit également être justifié et clair, afin que le réseau MEOPAR comprenne votre capacité administrative. Si vous avez besoin d'une administration mais que vous ne la demandez pas dans le budget de votre projet, elle peut être considérée comme une contribution en nature (partenaire) pour aider à répondre à l'exigence de financement de contrepartie.

Pour les contributions ne provenant pas du réseau MEOPAR, indiquez si les contributions des partenaires sont en espèces ou en nature et si la contribution est attendue ou garantie. Un financement minimum équivalent provenant de sources non fédérales est requis pour chaque dollar demandé au réseau MEOPAR.

G. Procédure de soumission

Soumettez votre proposition sur le [portail en ligne](#) du Fonds de MC. Les sections de la proposition ne doivent pas dépasser le nombre de mots indiqué. Les évaluateur(-trice)s ne recevront ni n'examineront les informations au-delà de la limite indiquée.

H. Demandes de renseignements

Le réseau MEOPAR organisera une séance d'information en ligne le **11 septembre 2025, à 10h00 HAP / 13h00 HAE**. Les candidat(e)s potentiel(le)s sont encouragé(e)s à y assister ou à visionner l'enregistrement (qui sera publié sur le site Web du réseau MEOPAR). [Cliquez ici pour vous inscrire](#) (veuillez noter que la séance d'information sera donnée en anglais).

Pour toute question concernant cet appel à propositions, veuillez contacter kristi.carter@meopar.ca.

I. Évaluation des propositions

Pour consulter la grille d'évaluation relative à cet appel, veuillez vous reporter au Guide de candidature au Fonds de MC et/ou au formulaire de proposition au Fonds de MC ([tous deux disponibles ici](#)).